

Compte rendu conseil municipal

Séance du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le 23 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents :** Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MANIZAN Pauline, MICHAUD Cédric, PAYANT Laurent, SIMON Karen, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry.
- **Etait absent :** /
- Monsieur BADAUD Michel est nommé secrétaire de séance.
- Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

DEPLOIEMENT DU RESEAU TRES BAS DEBIT PAR LE SIEL – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR UN OUVRAGE COMMUNAL

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal : clocher de l'église.

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées dans la convention d'implantation. Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'implantation d'un équipement technique dans le clocher de l'église
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.

ADHESION AU SERVICE DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE WEB : GEOLOIRE ADRESSE (SIEL)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire – SIEL-TE- pour l'accès la gestion de l'adressage des collectivités : GéoLoire Adresse. Dans le cadre de sa compétence « Pour une mutualisation efficace des données » définie à l'article 2.2.3 de ses statuts, le SIEL-TE intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre informatisé. Le SIEL-TE propose à ses adhérents la mise en place d'une plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire et nommée « GEOLOIRE ADRESSE ». Cette application répond à plusieurs besoins.

Tout d'abord, dans le cadre de la commercialisation du réseau de fibre optique THD42®, l'adressage constitue un élément essentiel car il permet d'identifier de manière précise les logements à raccorder. En effet, le raccordement final en fibre optique par un fournisseur d'accès internet nécessite que les logements et locaux professionnels soient référencés par le Service National de l'Adresse (SNA) via un numéro HEXACLE qui devient l'identifiant unique et certifié du logement.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Ensuite, pour les communes et les EPCI situés en dehors de la zone RIP, l'outil GEOLOIRE ADRESSE sera un appui aux services de proximité comme les services de secours ou les livraisons.

Par délibération n°2021_06_28_14B_ en date du 28 juin 2021 le Bureau syndical du SIEL-TE a validé la mise à disposition de cet outil.

L'offre de base comprend un accès individualisé et sécurisé au portail https://geoloire42.fr/geo_adresse/

L'adhésion à l'offre de base est prise par délibération du Conseil Municipal pour une période de 6 ans, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction, elle est possible en cours d'année.

Le montant de la contribution annuelle est le suivant :

- Gratuit pour les collectivités adhérentes au SIG GEOLOIRE 42
- 10 € pour les collectivités non adhérentes au SIG GEOLOIRE 42

Les Communautés de Communes peuvent également adhérer en lieu et place des communes qui leur ont transféré cette compétence, la contribution est alors la somme des contributions qui auraient été versées par les communes isolément.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à GéoLoire Adresse, à compter de l'exercice 2022
- s'engage à verser les cotisations annuelles correspondantes de 10 €
- s'engage à s'acquitter des obligations liées au RGPD
- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les cotisations
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2021

Les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

- . Sou des Ecoles du RPI : 700 €
- . Ass ACTIV'AGE (EHPAD de St Germain Laval) : 120 €
- . Amicale des Pompiers de Crémeaux : 85 €
- . Amicale des Pompiers de St Germain Laval : 85 €
- . Foyer socio éducatif du collège de St Germain Laval : 120 €
- . Ass « Souternon, mon histoire » (aide à la création) : 100 €

RPI : APPROBATION DES CONVENTIONS POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET DU FONCTIONNEMENT DE LA REGIE GARDERIE/CANTINE :

1. Acquisition d'équipement informatique : convention déterminant la répartition des frais entre les 3 communes du RPI :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif « appel à projets Label Ecole Numérique », une subvention a été accordée par l'Académie de Lyon pour l'acquisition d'équipement informatique pour les écoles maternelles et primaires.

La commune de Souternon a été porteuse du projet. Elle a acheté du matériel informatique qui a été réparti dans les 3 écoles du RPI et a perçu la subvention correspondante.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la convention et autorisent Monsieur le Maire à facturer aux communes de Grézolles et de St Julien d'Oddes la part restant à leur charge, soit 1 316,58 € chacune.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

2. Régie «garderie et cantine » - Convention déterminant son fonctionnement :

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie de recettes a été créée à Grézolles afin d'encaisser la vente de tickets de cantine et de garderie du RPI Grézolles/St Julien d'Oddes/Souternon.

Il donne connaissance de la convention à passer entre les 3 communes du RPI déterminant son fonctionnement, sa facturation ainsi que la répartition des frais qui s'y rapportent.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

SPANC : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, lors de l'établissement du budget SPANC 2021, des crédits ont été ouverts pour seulement 6 dossiers subventionnés, alors que 8 dossiers ont été retenus par l'Agence de l'Eau. Il est donc nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires correspondants à 2 dossiers. Une décision modificative budgétaire sera établie

EMPLOI D'UN AGENT A L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que le contrat CUI de Madame Estelle COIFFET se termine le 30 novembre 2021.

Afin de la remplacer, il propose au Conseil Municipal d'embaucher un adjoint technique en CUI pour effectuer les tâches suivantes : assistance à l'enseignant de la classe maternelle, aide au service du repas au restaurant scolaire, ménage dans les bâtiments communaux, surveillance de la garderie périscolaire.

Il indique que les services de Pôle Emploi ont été contactés et ont donné leur accord pour l'embauche en CUI de Mme Marie-Christine CHENEVAR, du 29 novembre 2021 au 28 août 2022, pour une durée de travail de 26 H hebdomadaires.

Les membres du Conseil Municipal décident l'embauche de Mme CHENEVAR.

POINTS SUR LES INVESTISSEMENTS 2022

- . La commission finances se réunira mardi 30 novembre à 18 h et lundi 06 décembre.
- . Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE et Madame Chantal BROSSE, conseillers départementaux viendront dans notre commune le jeudi 02 décembre à 14 h 30. Nous leur présenterons les travaux réalisés en 2021 et les projets de travaux pour l'année 2022. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le 31 décembre 2021.
- . La commission voirie se réunira lundi 29 novembre 2021 à 20 h. Le programme 2022 est à affiner.

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré une société qui installe des toilettes sèches. Elles pourraient être placées sur le jeu de boules.

QUESTIONS DIVERSES

- . Voirie 2021 : Mr Vincent DEGOUTTE fait le point sur les travaux réalisés sur la voirie au cours de l'année 2021.
- . Assainissement : Des travaux sont à prévoir avant d'engager les travaux de construction de la station : des devis ont été demandés pour la mise à la côte des regards, le relevé topographique du réseau, le passage de la caméra dans le réseau d'égout.
- . Salle des fêtes : l'entreprise DESBENOIT est intervenue pour faire un diagnostic sur le chauffage. Des électriciens doivent intervenir prochainement afin de finaliser ce diagnostic.
- . Animations de fin d'année : la fête des illuminations sera organisée le samedi 11 décembre, en commun avec le Comité des Fêtes
- . Vin d'honneur de fin d'année avec les élus, le personnel, les conjoints : vendredi 17 décembre 2021 à 19 h. Un carte cadeau à dépenser dans les commerces de St Germain Laval sera offerte aux agents.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

- . Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un commerçant qui souhaite venir le dimanche matin.
- . Il est signalé que la sonnette de l'école ne fonctionne plus. Elle sera remplacée par une sonnette filaire.
- . Le colis des Anciens sera distribué le samedi 18 décembre par les membres du CCAS et l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

